

Quels sont les avantages de la Télémédecine ?

La télémédecine est une autre manière de soigner, plus collaborative, faisant tomber les murs, avec les mêmes exigences de qualité et de sécurité que des actes classiques. Elle fait évoluer la médecine pour répondre à des défis tels que le vieillissement de la population ou encore le suivi plus approfondi des maladies chroniques. Elle est également un vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins, en

particulier dans les zones fragiles. En effet, elle permet une meilleure prise en charge au plus près du lieu de vie des patients et contribue aux prises en charge coordonnées par les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social. Elle constitue aussi un facteur d'amélioration de l'efficacité et de l'organisation des soins. (source : Ministère des Solidarités et de la Santé)

Ainsi, la télémédecine au Pôle Saint-Hélïer permet :

- Une meilleure coordination des soins entre la ville et l'hôpital et donc une meilleure efficacité de la prise en soins en mettant au centre le patient. Cette organisation des soins facilite les échanges avec les professionnels intervenant au domicile en présence du patient qui devient un véritable acteur de son projet de soin. Ainsi la décision thérapeutique est partagée et permet une meilleure alliance thérapeutique.



“
une autre manière de
soigner, plus collaborative,
faisant tomber les murs

- Une amélioration de l'accès aux soins pour des patients porteurs d'un handicap, éloignés, avec des difficultés d'accès aux soins avec notamment le développement de la TLM avec l'île de Bréhat ou encore la Côte d'Ivoire.
- Une limitation des déplacements et ainsi une réduction des coûts et de l'inconfort éventuel d'un transport.
- La formation des soignants et aidants au domicile par le partage de compétences à chaque téléconsultation et par l'accompagnement à un geste technique en cas de téléassistance en particulier dans les plaies.

Quelles sont les limites à la Télémédecine ?

La télémédecine n'a pas pour objectif de remplacer les actes médicaux en présentiel mais elle leur est très complémentaire. Elle constitue une réponse complémentaire en soins existants à Saint-Hélïer (Hospita- lisation complète, Hospitalisation de jour, Consultations présen- tielles, Équipe

mobile de Réadaptation Réinsertion, HAD de Rééducation). L'acte de télémédecine nécessite sur le plan technique, un réseau internet (wifi, 4G) satisfaisant pour pouvoir réaliser la visioconférence.

Quels sont les outils nécessaires ?

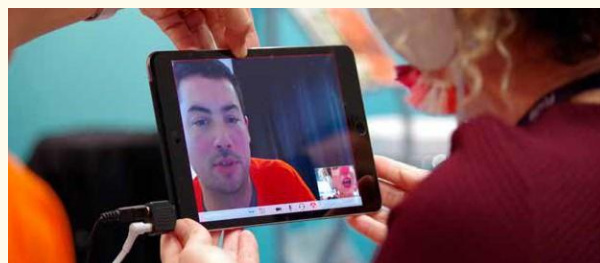
Pour répondre aux demandes de TLM pour les plaies chroniques et la rééducation, les outils de communication de « monsieur tout le monde » sont suffisants.

Afin de faciliter l'accès de la télémédecine au plus grand nombre de professionnels aussi bien en établissement médico-social qu'en libéral, nous préconisons l'usage de smartphones ou de tablettes. Dans tous les cas, le jour de la téléconsultation, un lien est adressé au requérant pour ouvrir une visioconférence sécurisée.

Les échanges d'informations médicales entre requérant et requis (radiographie, bilan biologique, ...) sont réalisés par l'in-

termédiaire de la messagerie sécurisée ou via des plateformes d'échange sécurisées. Ces données numériques sont intégrées dans le dossier informatisé du patient.

Des outils connectés peuvent toutefois, être utilisés pour faciliter l'usage des requérants et améliorer la qualité de la visioconférence. Dans cet objectif, le Pôle Saint-Hélïer s'est doté de lunettes connectées qui permettent de libérer les mains du professionnel requérant pour mieux l'assister dans un geste éventuel en cas de nécessité. De plus, un écran situé devant l'œil de l'utilisateur des lunettes permet au requis de donner des informations supplémentaires au requérant (préciser



la position exacte de l'endroit à traiter, protocole spécifique, ...) : véritable outil de réalité augmentée.

En bref, pour le requérant, un smartphone ou une tablette et une connexion internet sont suffisants pour la réalisation d'un acte de TLM.

MOTS-CLÉS :

Alliance thérapeutique : l'alliance thérapeutique désigne la collaboration entre le patient et le soignant. L'alliance thérapeutique renvoie également à la notion de continuité des soins dans un rapport de personne à personne qui passent un contrat, mais peut s'élargir à l'ensemble d'une équipe pluridisciplinaire.

Observance : l'observance thérapeutique est le degré avec lequel le patient suit les prescriptions médicales, c'est-à-dire l'acte de suivre le traitement prescrit. Elle est le fruit de l'alliance thérapeutique.

Visioconférence : la visioconférence est le moyen de communication qui permet de voir et de dialoguer avec son interlocuteur. Elle peut se faire en multipoints ce qui permet d'effectuer une réunion avec plusieurs interlocuteurs situés à différents endroits (Ex. : le patient, son médecin traitant dans son cabinet, les experts du PSH, un autre spécialiste)

Requérant : c'est le professionnel de santé qui sollicite l'avis d'un expert par l'intermédiaire de la télémédecine.

Requis : C'est le médecin spécialiste expert dans un domaine qui est sollicité par le requérant.

Comment se déroule une Téléconsultation ?

Une téléconsultation se déroule comme une consultation en présentiel, en partant d'une demande de rendez-vous par des professionnels de santé (médecin traitant, infirmiers libéraux,)

En amont de la consultation, un lien est adressé au requérant (professionnel de santé) ou au patient, l'invitant à se connecter à l'heure prévue du rendez-vous à une visioconférence sécurisée, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone équipé(e) d'une webcam et relié(e) à internet.

À l'issue d'une téléconsultation, le médecin peut établir, si nécessaire, une prescription (médicaments, examens complémentaires...) qui sera transmise au patient.

À la fin de la téléconsultation, le médecin rédige un compte-rendu, qui est adressé aux professionnels de santé requérants, au patient et au médecin généraliste. Il est inclus dans le dossier informatisé du patient et dans le dossier médical partagé.



Quels sont les différents types de Télémédecine ?

Au Pôle Saint-Héliér, nous réalisons 3 types d'actes de télémédecine : la téléconsultation, la téléexpertise et la téléassistance.

Lors d'une 1^{re} demande de TLM, nous préconisons la téléconsultation, véritable consultation médicale à distance. Elle se fait de façon synchrone (en « live »), en visioconférence avec le patient et un professionnel de santé ou non. La téléconsultation favorise les échanges et permet d'avoir une vision globale du patient.

La téléexpertise peut être utilisée dans le suivi de la prise en charge aussi bien pour les plaies chroniques que pour la télééducation. Par exemple, dans le cadre d'un suivi d'une escarre dont l'évolution est souvent très longue, il peut être utile de contrôler l'évolution simplement par

l'intermédiaire d'une photographie. Ou dans le cadre de la télééducation, une photographie peut permettre de valider un positionnement. Elle se fait alors de façon asynchrone : le requérant photographie la plaie ou le positionnement lors de son passage au domicile puis l'envoie au requis. Celui-ci réalise une expertise de la photographie en différé (de façon asynchrone) avant de faire des préconisations.

Enfin, la téléassistance se réalise pendant une téléconsultation. S'il est nécessaire de réaliser un geste technique durant la téléconsultation, le requis conseille le requérant en accompagnant son geste technique, en le rassurant sur ce qu'il doit faire. Il s'agit d'un acte de formation qui participe à la montée en compétences des professionnels qui nous sollicitent.

Comment l'activité de Télémédecine est-elle financée ?

Depuis la loi de généralisation de la télémédecine en France parue au journal officiel le 15/09/2018, la télémédecine est passée dans le droit commun. Cela veut dire que nous ne sommes plus en phase expérimentale. Ainsi, dès lors que les règles de télémédecine sont bien respectées, les établissements de santé peuvent

développer leur activité de télémédecine sans autorisation par leur tutelle. En rapport avec nos diverses expertises, de nouvelles activités de TLM au Pôle Saint-Héliér devraient voir le jour dans les mois à venir. Le financement de l'activité se fait à l'acte tout comme les consultations physiques.

La résidence Saint-Héliér est requérante pour des actes de télémédecine plaies chroniques et de télééducation avec le Pôle Saint-Héliér : au total 13 actes ont pu être réalisés depuis le début de l'année 2018 soit un peu plus d'un par mois. La résidence est également inscrite dans le développement des actes de télémédecine avec le Centre Hospitalier Guillaume Régnier dans le cadre de AGETELEPSY (consultations de psychiatrie).

